

Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE)



- [Qu'est-ce que la CAPE ?](#)
- [Déposer un dossier : mode d'emploi](#)
- [Modalités de traitement de votre demande de financement](#)
- [Déroulement de la Commission](#)
- [Après réalisation du projet](#)
- [Calendrier prévisionnel des commissions en 2018-2019](#)

▶ Qu'est-ce que la CAPE ?

La Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE), issue du [Fonds de Solidarité et de Développement des Étudiantes \(FSDIE\)](#), peut vous apporter un soutien financier et logistique pour mettre en oeuvre votre projet.

Elle est présidée par le vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et est composée de membres élus (étudiants, personnels, enseignants) et de membres invités (Crous, Mairie de Nanterre...).

▶ Déposer un dossier : mode d'emploi

Vérifier l'éligibilité de votre projet

Les critères d'éligibilité sont définis dans la note de cadrage.

ATTENTION: Les projets présentés ne doivent pas faire l'objet d'une validation dans un cursus universitaire.

[Télécharger la note de cadrage](#) (liste des conditions d'attribution des aides)

[Consulter le récapitulatif des critères d'éligibilité](#) (voir encart à droite)

Contactez un interlocuteur du Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Crous (SGACAC)

Avant de venir et déposer le dossier CAPE, vous devez obligatoirement contacter un des interlocuteurs du Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Crous en amont du dépôt du dossier à l'adresse subvention.cape@liste.parisnanterre.fr.

Une **attestation d'UFR** vous sera demandée attestant que votre projet n'entre pas dans le cadre de votre cursus universitaire. Celle-ci est à faire remplir et signer par votre secrétariat et/ou votre directeur de

- [Attestation d'UFR](#)

Vous devez également joindre en annexe un **plan de communication** relatif à votre projet.

- [Plan de communication](#) (version excel ou version word)

Vous trouverez ci-dessous un exemple de dossier qui pourra vous servir de modèle pour remplir votre demande.

- [Dossier modèle](#)

Étape 3 : Envoyer une première ébauche de votre dossier au SGACAC sur l'adresse mail subvention.cape@liste.parisnanterre.fr. Pour ce premier envoi, vous n'avez pas à joindre les pièces justificatives indiquées dans le dossier. Pour l'envoi de fichiers volumineux, merci d'utiliser un site de partage de fichiers tels que <https://fichier.parisnanterre.fr>.

Étape 4 : Déposer votre dossier finalisé au SGACAC

L'ensemble du dossier doit être retourné **IMPÉRATIVEMENT COMPLET ET AVANT LA DATE LIMITE**(voir modalités ci-dessous).

ATTENTION

Nous attirons votre attention sur les délais de traitement d'une demande de subvention et vous invitons à anticiper largement votre dépôt de dossier.

▶ **Modalités de traitement de votre demande de financement**

La demande de financement doit être rédigée dans le **dossier type CAPE** transmis sur demande par le

Le dossier CAPE doit être complet. **Aucun dossier incomplet ne sera traité.**

Le dossier **numérique** du dossier doit impérativement être fait **en personne au SGACAC avant la date** de dépôt.

En fonction de la nature du projet, le SGACAC se réserve le droit d'**exiger un rendez-vous préalable** à la réunion de la Commission de la Formation et de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) avec le **responsable de projet**.

Les **responsables de projet n'ayant pas respecté l'ensemble de ces conditions** verront leurs demandes **ajournées**.

▶ **Déroulement de la Commission**

Après la validation de l'éligibilité du projet, l'étudiant porteur est convoqué le jour de la Commission afin de le présenter à ses membres. L'étudiant responsable doit impérativement se rendre disponible. Une attestation de présence pourra lui être délivrée sur demande préalable.

Après la réunion de la commission statuent sur l'attribution d'un financement, le montant alloué et les modalités de paiement. Cette décision est ensuite soumise à la validation de la CFVU (Commission de la Formation et de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (Universitaire)).

▶ **Après réalisation du projet**

Après la réalisation de votre projet, les membres de la Commission d'Aide aux Projets Étudiants vous demandent de **remplir** d'établir un rapport et de justifier de l'utilisation de la somme qui vous est allouée. Le rapport à remplir est à retourner à :

Université Paris Nanterre

Département Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC)

M. TRAN

Paul Ricoeur- bureau LR28

1, rue de la République, 92001 NANTERRE CEDEX

Le rapport devra également être remis en mains propres lors d'un rendez-vous, accompagné des copies de la comptabilité et des factures relatives au projet.

[Télécharger le dossier bilan](#)

► Calendrier prévisionnel des commissions en 2018-2019

ère ébauche du dossier (sans devis ni justificatif) doit être envoyée préalablement au dépôt final
subvention.cape@liste.parisnanterre.fr

er numérique final doit être déposé en personne auprès de Christelle TRAN ou Mélanie MENDY
du SGACAC au rez-de-chaussée du bâtiment Ricoeur. **Aucun envoi par mail** sera accepté.

CAPE du mercredi 26 septembre 2018 matin

Date limite d'envoi de la première ébauche : lundi 10 septembre 2018
Date limite de dépôt du dossier final : jeudi 13 septembre 2018 avant midi
Validation en CFVU : 8 octobre 2018

CAPE du mercredi 24 octobre 2018 matin

Date limite d'envoi de la première ébauche: lundi 8 octobre 2018
Date limite de dépôt du dossier final : jeudi 11 octobre 2018 avant midi
Validation en CFVU : 12 novembre 2018

- **CAPE du vendredi 14 décembre 2018 matin**

Date limite d'envoi de la première ébauche: lundi 3 décembre 2018
Date limite de dépôt du dossier final : jeudi 6 décembre 2018 avant midi
Validation en CFVU : 14 janvier 2019

- **CAPE du mercredi 6 février 2019 matin**

Date limite d'envoi de la première ébauche: lundi 21 janvier 2019
Date limite de dépôt du dossier final : jeudi 24 janvier 2019 avant midi
Validation en CFVU : 18 février 2019

- **CAPE du vendredi 3 mai 2019 matin**

Date limite d'envoi de la première ébauche: lundi 8 avril 2019
Date limite de dépôt du dossier final : jeudi 11 avril 2019 avant midi
Validation en CFVU : 13 mai 2019

Mis à jour le 10 mai 2019

► Les projets soutenus les années précédentes

[Consulter la liste des projets soutenus en 2018-2019](#)

Mise à jour après chaque commission

COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS (CAPE)

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Année universitaire 2018 - 2019

Mise à jour : janvier 2019 (sur la base de 3 commissions sur 5 prévues).
Ces statistiques sont mises à jour à l'issue de chaque commission.

NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS

Taux d'acceptation : 80%

24

MONTANT MÉDIAN D'UNE SUBVENTION

Soit 46% du budget total médian d'un projet

856 €

STRUCTURATION DES RESPONSABLES DE PROJET

Pour les projets subventionnés



17% Étudiant-e seule
71% Association étudiante UPN
13% Association extérieure

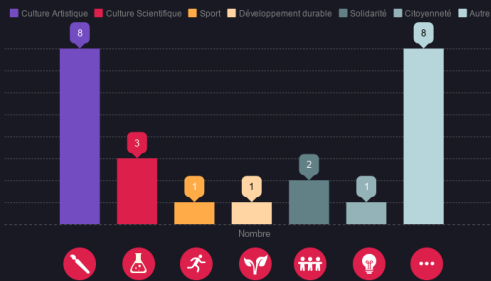
RÉPARTITION PAR UFR DES RESPONSABLES DE PROJET

Pour les projets subventionnés



PHILIA (20.83%) DSP (29.17%)
 SEIGMI (8.33%) SSA (16.67%)
 STAPS (8.33%) LCE (0%) SITEC (0%)
 SPSE (8.33%) IUT Ville d'Avray/Saint. (8.33%)
 Autre (0%)

THÉMATIQUES DES PROJETS SUBVENTIONNÉS



SOURCE

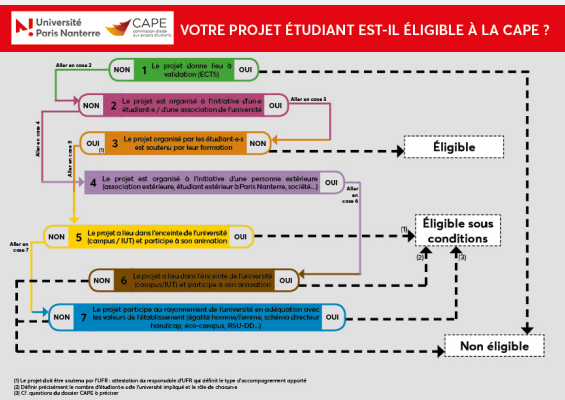
Pour tout renseignement, contactez subvention.cape@liste.parisnanterre.fr

[Retrouvez la liste des projets soutenus par l'université via la CAPE en 2017-2018](#)

[Retrouvez la liste des projets soutenus par l'université via la CAPE en 2016-2017](#)

► Critères d'éligibilité à la CAPE

Répondez aux différentes questions et suivez les indications pour déterminer si votre projet est éligible à la CAPE



<https://culture.parisnanterre.fr/organiser-un-projet/financer-un-projet/commission-d-aide-aux-projets-etudiants-cape->